

BARÈME DES HONORAIRES T.T.C.

VENTE

Les honoraires sont un pourcentage appliqué sur le montant de la transaction (sauf viager).

Montant de la transaction	Local à usage d'habitation ou professionnel	Local à usage commercial ou industriel	Cession de bail	Terrain	Viager (sur la valeur vénale)
Entre 0 € et 60 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €
Entre 60 001 € et 300 000 €	7 %	7 %	7 %	7 %	7 %
Entre 300 001 € et 1 million d'euros	5 %	5 %	5 %	5 %	5 %
Supérieur à d'1 million d'euros	3 %	3 %	3 %	3 %	3 %

Conformément aux usages locaux et sauf convention expresse différente entre les parties (indiquée au mandat), les honoraires sont à la charge du mandant avec un minimum forfaitaire de 4.000 € T.T.C.

LOCATION

Les honoraires appliqués au m2 sont fixés par la loi A.L.U.R.

Prestations	Bail résidence principale		Bail Code Civil	
	Bailleur	Locataire	Bailleur	Locataire
Honoraires d'entremise et de négociation	12,50 % du loyer annuel hors charges	Non-assujetti	12,50 % du loyer annuel hors charges	12,50 % du loyer annuel hors charges
Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail	8 € / m2	8 € / m2	8 € / m2	8 € / m2
Honoraires de réalisation de l'état des lieux	3 € / m2	3 € / m2	3 € / m2	3 € / m2

GESTION LOCATIVE

Les honoraires sont un pourcentage appliqué sur le montant du loyer mensuel charges comprises.

6 % (soit 5 % H.T.) entièrement déductibles des revenus fonciers et susceptibles de négociation.